



## 2026 : aucune revalorisation de l'IFSE 1<sup>er</sup> juin 2026 : revalorisation du SMIC : les agents publics rémunérés sous le SMIC.

### UNE SITUATION INACCEPTABLE !

Alors que le ministre de la Fonction publique réaffirme son mépris à l'égard des agents publics en confirmant une nouvelle année de gel de la valeur du point d'indice, le ministère a convoqué les organisations syndicales pour faire le bilan de la politique indemnitaire des personnels administratifs et ITRF, pour la période 2020-2025.

Pour l'année 2026, il n'y aura aucun bilan puisqu'il n'y a aucune enveloppe : zéro revalorisation indemnitaire pour les personnels administratifs et ITRF cette année !

Face aux discours larmoyants sur l'instabilité politique et la succession des gouvernements, les représentants FO ont dénoncé la stabilité de l'austérité budgétaire, aggravée par les budgets de guerre, qui prive les Services publics de leurs moyens et les agents publics de leurs revalorisations salariales.

Comme les représentants FO l'ont rappelé dès le début de ces discussions organisées le 11 mai dernier, la donne est claire : pour les personnels administratifs et ITRF, la politique salariale est désormais exclusivement indemnitaire et le gel de la valeur du point d'indice devient la norme ! Dans un contexte où, année après année, l'inflation explose, le calcul est simple : les collègues perdent du pouvoir d'achat mois après mois et craignent légitimement des pensions de retraite indignes.

FO a également redit que l'autre ambition du RIFSEEP, c'est un affaiblissement des statuts. Pour FO, c'est insupportable.

À corps et grade identiques, les collègues ne touchent pas le même salaire selon leur académie, selon leur département et même selon leur poste.

Même au sein d'un même service, à corps et grade identiques, le montant peut être différent et cette injustice est encore plus visible dans les services régionaux. L'individualisation de la part indemnitaire des salaires prend des proportions aussi inquiétantes qu'inadmissibles.

FO a dénoncé le tri opéré et assumé par le ministère entre les ITRF qui méritent des revalorisations indemnitaires et les autres !

Pour rappel, des vagues de revalorisation des ITRF ont concerné seulement les collègues informaticiens, excluant les ITRF des autres BAP. Ces inégalités provoquent un sérieux décrochage : par exemple, le montant annuel moyen d'IFSE est de 5258 euros pour les ADJAENES et de 4315 euros pour les ATRF.

Les représentants FO ont également pointé les contre-réformes qui exposent le cadre républicain. En effet, le ministère renvoie ouvertement aux « employeurs locaux », désignant ainsi les recteurs qui disposent d'une latitude grandissante pour répartir les enveloppes attribuées par le ministère pour la part indemnitaire des salaires. En soumettant les collègues à l'arbitraire local pour la gestion (et donc le déroulement) de leurs carrières et d'une part grandissante de leurs salaires, le ministère abandonne tout aussi ouvertement la République une et indivisible à laquelle FO reste farouchement attachée.

Le ministère indique dans le document bilan : « Le classement des postes et les modalités de réexamen de l'IFSE sont précisés dans le cadre du dialogue social local. » Nous pourrions y voir une forme de garantie contre l'arbitraire... Mais dans les faits, l'opacité est la règle ! Certaines académies refusent obstinément de communiquer aux OS représentatives la cartographie des postes, les montants d'IFSE par groupe de fonctions, y compris lorsque ces éléments sont unanimement réclamés par les OS.

Pour FO, cette opacité vise à tenter de masquer les nombreuses dérives permises par l'affaiblissement des cadrages nationaux : désormais, le ministère n'est même plus en mesure d'obtenir des académies des chiffres fiables, il ne dispose même pas des montants moyens d'IFSE par corps et par académie !

En clair, le ministère fixe des règles de gestion mais elles ne sont pas appliquées sur tout le territoire.

Ces politiques indignes sont largement accompagnées par certaines organisations syndicales qui n'hésitent pas à se féliciter d'avoir obtenu des « revalorisations significatives » pour les collègues.

### FO rappelle la réalité des chiffres :

- En plus de cautionner le gel durable de la valeur du point d'indice, le plan Blanquer-UNSA-CFDT-SNALC pour la filière administrative a énormément augmenté la part de l'IFSE exclue du calcul du montant de la pension de retraite - dans le salaire.

- Le gel quasi-total de la valeur du point d'indice depuis le début des années 2000 a considérablement paupérisé les agents publics. Si le point d'indice avait augmenté avec l'inflation, chaque collègue toucherait plusieurs centaines d'euros de salaire en plus tous les mois !

La prochaine augmentation du SMIC interviendra le 1<sup>er</sup> juin 2026. À cette date, ce sont 10 des 11 échelons de la grille indiciaire des adjoints administratifs qui seront dépassés par le niveau du SMIC. Concrètement, un adjoint administratif du 1<sup>er</sup> grade touchera un salaire indiciaire inférieur au niveau du SMIC (-3,62 %) et devra atteindre le 11<sup>ème</sup> échelon pour le dépasser ! Pour les SAENES, les 5 premiers échelons de la classe normale passeront en dessous du niveau du SMIC.

Et pour les attachés, le 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire dépassera le niveau du SMIC de 4,15 %.

Le tassement des grilles pour toutes les catégories est bien réel maintenant !

### Le SPASEEN-FO, avec ses fédérations la FNEC FP-FO et la FGF-FO ne trahira jamais les intérêts des agents publics et rappelle ses revendications :

- La revalorisation immédiate de **32,9 %** de la valeur du point d'indice gelé depuis 2010, 10% de suite ;
- L'intégration des IFSE dans le traitement indiciaire ;
- L'abandon des régions académique, le maintien des services publics nationaux et le refus de toute mutualisation ;
- Un véritable plan de revalorisation des carrières et l'abrogation du PPCR ;
- Le maintien du code des pensions civiles et de tous les régimes de retraite, non à l'allongement de la durée cotisations, et l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.  
Retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisations !

### Libres, indépendants et déterminés